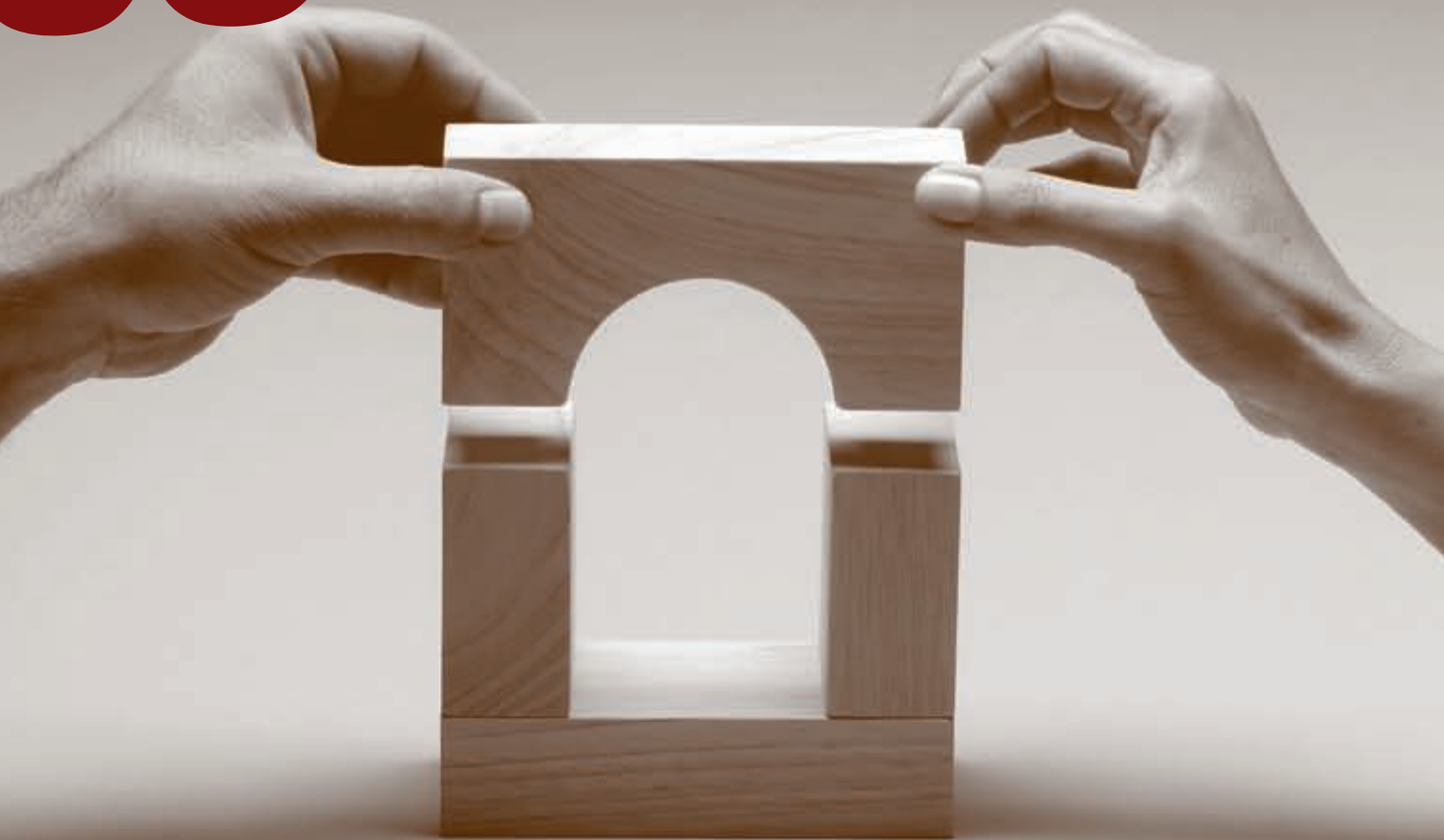


20  
09

RAPPORT ANNUEL  
Assemblée Générale du 03-06-2010

# Batigère<sup>esh</sup> Ile de France



Imaginer et bâtir ensemble l'habitat de demain



## Assemblée Générale Ordinaire du 03 juin 2010

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de l'activité de la Société et soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

## SOMMAIRE

Rapport du Conseil d'Administration	P 2 à 5
Bilan au 31 décembre 2009	P 6-7
Compte de résultat comparatif	P 8-9
Résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	P 10
Extrait du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels	P 11
Rapport spécial du Commissaire aux Comptes	P 12-13
Résolutions	P 14

## COMPTES DE L'EXERCICE 2009

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2009 qui vous sont présentés, ont été établis conformément à l'instruction n°92-10-TO du 27 avril 1992 et de son avenant n°98-5-TO du 6 avril 1998.

L'exercice 2009 se solde par un bénéfice net de 5 240 K€.

La situation financière de BATIGERE ILE DE FRANCE au 31 décembre 2009 se caractérise, d'une part, par une trésorerie nette (concours bancaires déduits) de 32 708 K€ représentant un ratio de 5,9 mois

de loyers et, d'autre part, par un endettement net à long et moyen terme de 546 682 K€.

Le montant de l'endettement financier locatif défini par le ratio « annuités de remboursements d'emprunts locatifs / total des loyers quittancés » ressort à 48,1 % au titre de l'année 2009.

Afin de faciliter la comparaison des comptes de résultats des années 2009 à 2007, nous vous donnons les éléments constitutifs dans le tableau ci-dessous :

(en K€)	2009	2008	2007
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>86 711</b>	<b>75 672</b>	<b>84 995</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>101 749</b>	<b>92 009</b>	<b>96 978</b>
Loyers des logements non conventionnés	13 687	13 567*	15 660
Loyers des logements conventionnés	47 136	45 131*	48 104
Suppléments de loyers	239	227	181
Loyers résidences sociales et foyers	339	335	362
Loyers garages et commerces	5 362	5 065*	5 439
<b>S/total loyers quittancés</b>	<b>66 763</b>	<b>64 325</b>	<b>69 746</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>15 038</b>	<b>16 337</b>	<b>11 983</b>
Produits financiers	1 569	1 623	1 211
Charges financières	20 047	18 183	19 127
<b>Résultat financier</b>	<b>- 18 478</b>	<b>- 16 560</b>	<b>- 17 916</b>
<b>Résultat courant</b>	<b>- 3 440</b>	<b>- 223</b>	<b>- 5 933</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>8 884</b>	<b>15 566</b>	<b>7 699</b>
<b>Participation des salariés</b>	<b>204</b>	<b>208</b>	<b>192</b>
<b>Bénéfice</b>	<b>5 240</b>	<b>15 135</b>	<b>1 574</b>

\* après reprise des baux emphytéotiques par BATIGERE-SAREL

Pour la société, le **résultat net comptable** de l'exercice 2009 s'élève à 5 239 775 €, composé essentiellement d'éléments exceptionnels provenant de la vente de logements du patrimoine aux locataires.

### > Le résultat net se compose :

- Du résultat d'exploitation pour 15 039 K€ (- 1 298 K€ soit - 8 % par rapport à 2008),
- Du résultat financier pour - 18 479 K€ (- 1 919 K€ soit - 11,5 % par rapport à 2008),
- Du résultat exceptionnel pour 8 680 K€ (- 6 678 K€ par rapport à 2008).

### > Les charges d'exploitation

Les charges d'exploitation sont en augmentation de 14,6 % par rapport à 2008 et sont de 86 710 K€ (+ 11 039 K€). Les principales augmentations constatées proviennent des charges de personnel (+ 1 969 K€) consécutives à la création de l'agence de Tocqueville et au renforcement de l'agence de Villejuif, suite à l'acquisition et la prise en gestion de patrimoine, et des honoraires et rémunérations d'intermédiaires (+ 843 K€). Une partie est composée des honoraires de gestion de la société Nexity, du 1er semestre 2009, qui a assuré la sous-traitance des 1 035 logements AXA achetés par BATIGERE-SAREL et repris en mandat par BATIGERE ILE DE FRANCE (653 K€). Cependant, cette somme est compensée, en produits d'exploitation, par la refacturation du coût du mandat de gestion à la société BATIGERE-SAREL.

Une modification dans la procédure de comptabilisation des charges locatives des copropriétés, nous oblige à constater une augmentation des autres charges externes pour 2 938 K€, somme compensée par une augmentation des acomptes refacturés aux locataires, en produits d'exploitation.

On soulignera également une augmentation des primes d'assurances due à un réajustement de la prime sur l'année antérieure, des impôts et taxes respectivement de 9 % pour les taxes foncières et 21,7 % pour les taxes sur les salaires.

Contrairement à l'année précédente, les charges calculées (dotations aux amortissements et provisions) ont progressé également, notamment la dotation aux provisions pour créances douteuses (+ 888 K€). De même, les charges récupérables sur les locataires sont en augmentation de 4 430 K€ (dont 2 124 K€

au titre des charges locatives récupérables de copropriété).

### > Les produits d'exploitation

Les produits d'exploitation sont en augmentation également de 10,6 % par rapport à l'année passée, soit un total de 101 749 K€ (+ 9 740 K€)

Les loyers des logements, parkings et commerces ont progressé de 3,79 % (+ 2 438 K€) en 2009, y compris les loyers des acquisitions-améliorations de l'exercice. Les acomptes des charges locatives refacturées aux locataires sont de 23 659 K€ contre 19 561 K€ l'exercice précédent ; la hausse provient du réajustement des charges locatives récupérables réelles, dont les charges liées aux copropriétés.

Le mandat de gestion confié à BATIGERE-SAREL, s'est enrichi de 1035 logements au 1er janvier 2009 et 1 011 logements au 1er avril 2009, ce qui porte le nombre total de logements en mandat de gestion à 4 073 logements. Le montant de la rémunération a été comptabilisé pour 3 681 K€ en autres produits.

### > Le résultat financier

Le résultat financier est négatif de - 18 479 K€, soit une dégradation de 1 919 K€ (- 11,5 %) par rapport à l'exercice précédent. Cette variation provient du niveau de la dette financière correspondant aux nouvelles opérations d'acquisitions-améliorations et aux nouvelles mises en service des immeubles neufs. Par ailleurs, la baisse du taux d'intérêt du livret A à 1,25 % ne produira ses effets qu'à partir de 2010. Les produits financiers sont stables d'un exercice à l'autre et s'élèvent à 1 569 K€.

### > Le résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel se situe à 8 680 K€. Il se compose pour la majeure partie des plus-values comptables consécutives aux cessions des 61 logements aux locataires (+ 5 853 K€).

Les subventions d'investissement reprises au compte de résultat sont de 3 928 K€. Les charges exceptionnelles enregistrent en 2009, les subventions pour pertes d'autofinancement ANRU notifiées en 2006, d'un montant de 1 924 K€, préalablement provisionnées et remises en cause par le règlement financier de l'ANRU. Ces charges sont compensées par une reprise exceptionnelle de provision de même montant.

### > Le résultat courant

Le résultat courant qui est le cumul du résultat d'exploitation et du résultat financier se situe à - 3 440 K€ (contre - 223 K€ en 2008).

### > Le résultat courant HLM

Le résultat courant HLM (intégrant les subventions virées au compte de résultat) est positif de + 488 K€.

### > Le total du bilan net

Le total du bilan net de la société au 31 décembre 2009 est de 785 580 575 €, en augmentation de 7,74 %, par rapport au total du bilan du 31 décembre 2008.

En comparaison avec l'année passée, l'**actif net immobilisé** est en augmentation de 51 933 K€ (+ 8 %), à un total s'élevant à 702 005 K€ (soit 89,3 % du bilan) :

- **Les immobilisations incorporelles** enregistrent le montant du bail emphytéotique de l'opération d'investissement des 6 logements de St-Louis-en-L'Île (+ 1 489 K€),

- **Les immobilisations corporelles ainsi que les immobilisations en cours** sont en progression de 7,86 % : il faut noter les 367 logements acquis dans le cadre de la croissance externe en 2009 pour 43 688 K€, dont les 268 logements de l'îlot St-Blaise (Paris 20<sup>ème</sup>) pour 28 068 K€. En outre, la société a mis en service 63 logements pour un coût de 11 229 K€ (54 logements en VEFA à Noisy le Grand et 9 logements à St Louis en L'Île à Paris). 61 logements ont été vendus aux locataires, dont 29 à Puteaux (Les Minerves),

- **Les immobilisations financières** sont stables d'une année sur l'autre.

**L'actif circulant** (créances d'exploitation et créances diverses) est en hausse à cause de l'accroissement des créances locataires de 11,1 %. Par contre, la trésorerie (valeurs mobilières de placement et disponibilités moins les concours bancaires courants) a progressé de 3 168 K€ à la date du 31 décembre 2009.

# Rapport annuel BATIGERE ILE DE FRANCE

Les comptes de régularisation actif enregistrent une baisse de 167 K€ de charges à répartir pour atteindre 4 169 K€, correspondant au stock d'intérêts compensateurs des emprunts de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Au passif du bilan avant répartition du résultat, les comptes de capitaux propres sont de 186 665 K€, en augmentation de 14 780 K€ (+ 8,6 %). Cette progression est due, en partie, à l'incorporation du résultat de l'exercice 2008 dans ces comptes.

Les provisions pour risques et charges sont en baisse de 1 813 K€, sous l'effet de la reprise de la provision pour risques des subventions ANRU de 1 924 K€, afin de couvrir la constatation en perte exceptionnelle desdites subventions.

Le montant de la provision pour gros entretien est relativement stable par rapport à celui de l'exercice précédent, il s'élève à 5 981 K€.

Les dettes financières sont en nette progression à 572 086 K€ (+ 43 377 K€, en excluant la variation négative des concours bancaires courants, des ICNE, des intérêts compensateurs et des dépôts de garantie). Cette augmentation de la dette correspond à des versements de prêts locatifs à long terme de 58,6 millions d'euros, dont 42,7 millions d'euros de prêts CDC PEX pour financer l'acquisition du patrimoine repris à la SAVO (15 M€) et l'acquisition de l'immeuble de l'îlot St-Blaise (27,7 M€). Les 15,9 M€ restant correspondent à des prêts conventionnés CDC (PLUS/PLAI/PLS)

Quant aux remboursements d'emprunts, ils se sont élevés à 15,5 millions d'euros. Au titre des préfinancements, la société a remboursé, en 2009, 13,2 millions d'euros et a encaissé 8,5 millions d'euros.

Les comptes de régularisation passif comprennent les subventions relatives aux opérations de ANRU, en produits constatés d'avance pour 3 316 K€.

Le fonds de roulement s'élève à 45 178 K€ et se situe à 8,1 mois de loyers : en amélioration par rapport à 2008.

Conformément à la loi LME du 4 août 2008, la ventilation de la dette fournisseurs de 7 908 919 €, par date d'échéance de paiement au 31 décembre 2009 est la suivante :

- à 45 jours fin de mois : 4 359 074 €,
- entre le 45 et 90<sup>ème</sup> jours : 1 804 108 €,
- au delà du 90<sup>ème</sup> jours : 1 745 737 €.

## > PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice de 5 239 775,58 € augmenté du report à nouveau d'un montant de 15 207 431,59 €, soit la somme de 20 447 207,17 € de la manière suivante :

- 64 702,66 € à la réserve légale
- 5 175 073,02 € à la réserve des plus-values des cessions immobilières
- 399 018,24 € à la réserve des plus-values des cessions immobilières (solde de la plus-value totale)
- 112 474,95 € à la distribution d'un dividende net de 0,21 € par action dont la date de paiement serait fixée au 1<sup>er</sup> juillet 2010
- 14 695 938,30 € au compte report à nouveau.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

2006	2007	2008
Dividende global		
112 474,95 €*	112 474,95 €*	112 474,95 €*
Dividende par action		
0,21 €	0,21 €	0,21 €

\* éligible à l'abattement de 40%

## > REPARTITION DU CAPITAL

Le capital de la Société s'élève à 20 888 205 € au 31 décembre 2009, sans changement par rapport à l'exercice précédent. Il est divisé en 535 595 actions.

Conformément aux dispositions de l'article L.233-13 du Code de Commerce, la répartition entre les principaux actionnaires se ventile, au 31 décembre 2009, comme suit :

- 67,99 % BATIGERE-SAREL
- 19,22 % CILGERE
- 11,52 % BATIGERE NORD-EST

Au sens de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous informons que les salariés de BATIGERE ILE DE FRANCE ne détiennent aucune participation dans le capital de la Société.

## > PARTICIPATIONS

Nous vous informons que notre Société détient les participations suivantes :

- 51,15 % du capital de la SA D'HLM FIAC dont le siège social est situé 18/26 rue Goubet - 75019 PARIS,
- 8,33 % du capital de la SEM AVENIR LIMEIL BREVANNES dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville - Place Charles de Gaulle - 94456 LIMEIL-BREVANNES,
- 5,02 % du capital de SACICAP AIPAL dont le siège social est situé 122 boulevard Victor Hugo - 93400 SAINT-OUEN.

## > INFORMATIONS RELATIVES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

### Renouvellement des mandats

Les mandats de BATIGERE NORD-EST, de Mme BRUN et de MM. BAEHREL, BUCKET, GADRAT, SCHAACK, HECQUET arrivent à expiration à l'issue de la présente Assemblée.

Sur proposition de l'actionnaire de référence et conformément à l'article 10 des statuts, nous vous demandons de les renouveler dans leurs fonctions pour une période de trois années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2012.

### Mandats des Commissaires aux Comptes arrivant à échéance

Les mandats du Commissaire aux Comptes titulaire GRANT THORNTON et du Commissaire aux Comptes suppléant M. Erik HABIB arrivent à échéance lors de la présente Assemblée.

Suite à la procédure d'appel d'offres, nous vous demandons, pour une durée de six exercices venant à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, tenue en 2016 :

- de renouveler, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, le Cabinet GRANT THORNTON, situé 100 rue de Courcelles, Paris 17<sup>ème</sup>,
- de nommer, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant, la Société IGEC, située 3 rue Léon Jost, Paris 17<sup>ème</sup>, en remplacement de M. Erik HABIB.

### Mandats et fonctions exercés

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons, en annexe, la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans d'autres Sociétés par chacun des mandataires sociaux.

## > INFORMATIONS RELATIVES AUX CONVENTIONS

### Conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce :

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, quatre conventions réglementées donnant lieu à l'application de l'article L.225-38 du Code de Commerce ont été conclues.

### Conventions visées à l'article L. 225-39 du Code de Commerce :

La liste des conventions significatives portant sur les opérations courantes et conclues à des conditions normales a été tenue à votre disposition dans les délais légaux et communiquée à votre Commissaire aux Comptes.

Au terme de ce rapport, le Conseil d'Administration souhaite vous associer aux remerciements qu'il adresse au personnel de BATIGERE ILE DE FRANCE, qui par son travail et son dévouement a contribué aux résultats qui vous ont été présentés.

Le Conseil d'Administration

## > Evolution de la situation financière

	2005	2006	2007	2008	2009
<b>Chiffre d'Affaires</b>					
Produits des activités (K€)	77 718	90 707	88 371	86 148	94 954
dont loyers (K€)	59 257	67 584	69 647	64 325	66 763
<b>Résultats</b>					
Résultat courant HLM (K€)	1 522	5 370	536	6 282	488
Résultat net comptable (K€)	4 714	13 573	1 574	15 135	5 240
<b>Structure financière</b>					
Endettement net / Capitaux propres	3,45	3,18	3,73	2,96	2,96
Annuités locatives / Loyers (%)	52,45	52,00	59,00	47,6	48,13
Intérêts / Endettement net (%)	2,73	3,30	3,35	3,47	3,46*

\* la diminution des taux d'intérêts provenant de la baisse du taux du livret A ne produira ses effets qu'à partir de 2010

Bilan au 31 décembre 2009

ACTIF	EXERCICE 2009			EXERCICE 2008
	BRUT	AMORT. et PROV.	NET	NET
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>				
<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
- Frais d'établissement	532 816	463 478	69 338	104 007
- Baux emphyteotiques	6 024 596	819 920	5 204 676	3 855 405
- Autres (licences, brevets...)	926 628	325 284	601 344	592 030
	<b>7 484 041</b>	<b>1 608 682</b>	<b>5 875 359</b>	<b>4 551 442</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
- Terrains	132 581 841	661 059	131 920 782	126 189 517
- Constructions	661 159 493	203 454 308	457 705 184	460 194 009
- Matériel d'outillage	2 981 634	2 100 039	881 595	905 195
- Autres	5 507 722	970 700	4 537 022	4 650 802
- Immobilisations corporelles en cours	99 919 219	0	99 919 219	52 349 282
- Avances et acomptes	0	0	0	0
	<b>902 149 910</b>	<b>207 186 106</b>	<b>694 963 803</b>	<b>644 288 806</b>
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES</b>				
- Participations	347 538	0	347 538	347 538
- Prêts	0	0	0	0
- Autres immobilisations financières	819 167	0	819 167	884 850
	<b>1 166 705</b>	<b>0</b>	<b>1 166 705</b>	<b>1 232 389</b>
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ</b>	<b>910 800 659</b>	<b>208 794 791</b>	<b>702 005 867</b>	<b>650 072 636</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>STOCKS ET ENCOURS</b>	0	0	0	0
<b>FOURNISSEURS DÉBITEURS</b>	0	0	0	23 840
<b>CRÉANCES D'EXPLOITATION</b>				
- Créances clients et comptes rattachés	14 098 715	6 365 599	7 733 116	6 856 075
- Autres créances	31 214 084	5 412	31 208 672	27 518 982
<b>VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT</b>	<b>34 213 402</b>	<b>21 700</b>	<b>34 191 702</b>	<b>39 526 346</b>
<b>DISPONIBILITÉS</b>	<b>6 271 790</b>	<b>0</b>	<b>6 271 790</b>	<b>760 017</b>
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>85 797 993</b>	<b>6 392 712</b>	<b>79 405 281</b>	<b>74 685 261</b>
<b>RÉGULARISATION</b>				
<b>CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE</b>	0,00		0,00	0,00
<b>CHARGES A RÉPARTIR</b>	4 169 426	0	4 169 426	4 335 762
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>4 169 426</b>	<b>0</b>	<b>4 169 426</b>	<b>4 335 762</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>1 000 768 079</b>	<b>215 187 504</b>	<b>785 580 575</b>	<b>729 093 660</b>

PASSIF	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
<b>CAPITAL</b>	<b>20 888 205</b>	<b>20 888 205</b>
<b>PRIMES D'ÉMISSION, DE FUSION, D'APPORT</b>	<b>5 453 702</b>	<b>5 453 703</b>
<b>RÉSERVES</b>		
- Réserve légale	2 024 117	1 267 384
- Réserves statutaires et contractuelles	773 244	773 245
- Autres	32 590 002	19 575 870
<b>REPORT À NOUVEAU</b>	<b>15 207 431</b>	<b>13 956 105</b>
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>5 239 775</b>	<b>15 134 666</b>
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>	<b>104 488 809</b>	<b>94 836 556</b>
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>186 665 289</b>	<b>171 885 735</b>
<b>PROVISIONS</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
- Provisions pour risques	674 695	2 955 713
- Provisions pour charges	1 641 002	5 788 920
- Provisions pour gros entretien	5 980 784	1 365 091
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	<b>8 296 483</b>	<b>10 109 725</b>
<b>DETTES</b>		
- Participations des employeurs	85 121 789	80 320 357
- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	388 271 778	357 383 025
- Emprunts et dettes financières diverses	93 152 188	88 858 407
- Dépôts de garantie des locataires	5 539 800	5 547 295
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3 996 101	6 203 101
- Dettes fiscales et sociales	3 018 495	2 628 217
- Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	5 920 339	2 409 726
- Autres dettes	2 281 890	2 449 568
<b>TOTAL DETTES (1)</b>	<b>587 302 380</b>	<b>545 799 697</b>
<b>RÉGULARISATION</b>		
<b>PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE</b>	<b>3 316 420</b>	<b>1 298 500</b>
<b>TOTAL COMPTES DE RÉGULARISATION</b>	<b>3 316 420</b>	<b>1 298 500</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>785 580 575</b>	<b>729 093 660</b>

Compte de résultat comparatif

CHARGES	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008	VARIATIONS
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
- Achats et charges externes	40 528 867	35 341 903	5 186 964
- Impôts, taxes et versements assimilés	9 719 795	9 051 150	668 645
- Salaires et traitements	8 730 754	7 559 908	1 170 846
- Charges sociales	4 243 697	3 445 299	798 398
- Dotations aux amortissements et provisions			
• sur immobilisations : dotations aux amortissements	18 053 274	16 842 186	1 211 088
• sur actif circulant : dotations aux provisions	887 657	0	887 657
• pour risques et charges : dotations aux provisions	3 831 205	2 980 650	850 555
- Autres charges	715 271	450 416	264 855
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION</b>	<b>86 710 522</b>	<b>75 671 514</b>	<b>11 039 008</b>
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>			
- Intérêts et charges assimilés	19 729 678	17 913 507	1 816 171
- Dotations aux amortissements et provisions	317 851	269 470	48 381
<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES</b>	<b>20 047 529</b>	<b>18 182 978</b>	<b>1 864 551</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>			
- Sur opérations de gestion	661 615	3 179 700	- 2 518 085
- Sur opérations en capital	8 310 650	23 214 124	- 14 903 474
- Sur dotations aux amortissements et provisions	497 055	1 923 760	- 1 426 705
<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>9 469 320</b>	<b>28 317 584</b>	<b>- 18 848 264</b>
- Participation des salariés	203 627	208 457	- 4 830
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>116 430 999</b>	<b>122 380 534</b>	<b>- 5 949 535</b>
<b>SOLDE CRÉDITEUR = BÉNÉFICE</b>	<b>5 239 775</b>	<b>15 134 666</b>	<b>- 9 894 891</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>121 670 774</b>	<b>137 515 200</b>	<b>- 15 844 426</b>

PRODUITS	EXERCICE 2009	EXERCICE 2008	VARIATIONS
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
- Production vendue (ventes)	0	0	0
- Récupération des charges locatives	23 659 513	19 560 783	4 098 730
- Production vendue (loyers)	66 763 223	64 325 275	2 437 948
- Production vendue (produits des activités annexes)	4 531 067	2 261 550	2 269 517
- Production immobilisée	1 645 534	1 022 284	623 250
- Subventions d'exploitation	61 720	665 193	- 603 473
- Reprises sur provisions et transferts de charges	3 720 686	4 045 523	- 324 837
- Autres produits	1 367 417	128 052	1 239 365
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	<b>101 749 160</b>	<b>92 008 662</b>	<b>9 740 498</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
- Des valeurs mobilières de placements	251 070	395 013	- 143 943
- D'autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé	2 994	3 275	- 281
- Reprises sur provisions et transferts de charges	431 149	320 516	110 633
- Produits nets sur cessions des valeurs mobilières de placement	883 465	903 956	- 20 491
			0
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS</b>	<b>1 568 678</b>	<b>1 622 761</b>	<b>- 54 083</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>			
- Sur opérations de gestion	318 834	421 530	- 102 696
- Sur opérations en capital	16 110 342	43 147 247	- 27 036 905
- Reprises sur provisions et transferts de charges	1 923 760	315 000	1 608 760
<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	<b>18 352 936</b>	<b>43 883 777</b>	<b>- 25 530 841</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>121 670 774</b>	<b>137 515 200</b>	<b>- 15 844 426</b>
<b>SOLDE DÉBITEUR = PERTES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>121 670 774</b>	<b>137 515 200</b>	<b>- 15 844 426</b>

Résultats des 5 dernières années

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2005	Exercice 2006	Exercice 2007	Exercice 2008	Exercice 2009
<b>I. CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</b>					
- Capital social	20 888 205	20 888 205	20 888 205	20 888 205	20 888 205
- Nombre des actions ordinaires existantes	535 595	535 595	535 595	535 595	535 595
- Nombre maximal d'actions futures à créer	0	0	0	0	0
• Par conversion d'obligations	0	0	0	0	0
• Par exercice de droit de souscription	0	0	0	0	0
<b>II. OPÉRATIONS ET RÉSULTATS DE L'EXERCICE</b>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	60 698 444	67 877 415	70 103 323	66 586 825	71 294 288
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	20 269 863	34 494 816	16 297 540	32 947 415	23 380 811
- Participation de salariés due au titre de l'exercice	135 518	160 920	192 057	208 457	203 627
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	4 713 989	13 572 720	1 573 749	15 134 666	5 239 775
- Résultat distribué	107 119	112 475	112 475	112 475	112 475
<b>III. RÉSULTATS PAR ACTION (EN EUROS)</b>					
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	37,85	64,40	30,43	61,52	43,65
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	8,80	25,34	2,94	28,26	9,78
- Dividende attribué à chaque action	0,20	0,21	0,21	0,21	0,21
<b>IV. PERSONNEL</b>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	262		285	288	315
- Montant de la masse salariale de l'exercice	6 409 943	6 822 832	7 243 152	7 559 908	8 730 754
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales)	2 901 658	3 172 493	3 504 013	3 445 299	4 243 697

Extrait du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels du 31 décembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société d'HLM **Batigère Ile de France**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

**1. Opinion sur les comptes annuels**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans :

- la note 2.12 de l'annexe concernant la non application de la méthode préférentielle de comptabilisation des intérêts compensateurs et son impact sur la situation nette et le résultat de l'exercice.

**2. Justification des appréciations**

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Comme mentionné dans la première partie du présent rapport, la note 2.12 de l'annexe expose les conséquences du maintien en charges à répartir des intérêts compensateurs qui ne constitue plus une méthode préférentielle, en application de l'avis du Comité d'Urgence du Conseil National de la Comptabilité n° 99-A du 5 juillet 1999.

Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de la possibilité de maintenir la méthode prévue par la loi du 21 juillet 1994.

- La note n° 3.3 de l'annexe des comptes 2009, précise que la société Batigère Ile de France a souscrit plusieurs contrats de SWAPS dans l'objectif est de se prémunir contre les évolutions attendues à moyen terme des taux d'intérêts.

Au titre de l'année 2009, les contrats d'échanges de taux ont généré un produit net de K.€. 190 et dans ces conditions aucune provision n'a été comptabilisée en l'absence de contrat présentant des marges négatives au 31 décembre 2009.

La société ne devrait pas être pénalisée dans les taux supportés, compte tenu des anticipations retenues par les services financiers de Batigère Ile de France, il n'y a donc pas de conséquence négative, dès lors qu'il n'est pas envisagé de liquider ces contrats.

Nous avons étudié les hypothèses retenues qui nous sont apparues cohérentes.

- La note 1.3 de l'annexe, indique que des subventions ANRU notifiées, qui avaient été provisionnées en risque et charges en 2008, ont été comptabilisées en charges exceptionnelles.

Nous nous sommes assurés du caractère justifié du passage en charges exceptionnelles.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**3. Vérifications et informations spécifiques**

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Paris, le 18 mai 2010

**Le Commissaire aux Comptes  
Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International**

**Didier Clément  
Associé**

## Rapport spécial du Commissaire aux Comptes

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

### 1. Conventions autorisées au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### Convention de Conduite d'Opération avec la SAREL

Dans sa séance du 16 décembre 2009, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature de 3 conventions de Conduite d'Opération entre Batigère Ile de France et Batigère Sarel.

Ces conventions portent sur une partie du patrimoine sous mandat de gestion :

- 605 logements à Villejuif,
- 835 logements à Villejuif,
- 176 logements à Sucy-en-Brie.

Ces conventions ont donné lieu à la facturation de Batigère Ile de France par Batigère Sarel pour un montant de €. 58 815.

Les administrateurs concernés sont :

- Monsieur Baehrel,
- Monsieur Schaack,
- Monsieur Duband.

### 2. Conventions intervenues au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

#### 2.1. Adhésion à BC Ressources

Dans sa séance du 9 décembre 2004, votre Conseil d'Administration a été informé de la nouvelle organisation mise en place au sein de Batigère impliquant la signature d'une convention de prestation de service entre la SA d'HLM Batigère Ile de France et Batigère Cilgère Ressources destinée à remplacer celle qui liait la SA d'HLM Batigère Ile de France et le GIE Batigère. Cette adhésion est devenue effective le 1er janvier 2005.

Au titre de l'année 2009, le montant des prestations facturées par BC Ressources à votre société, au titre de la délégation générale, des Ressources Humaines central et informatique, de la communication, des archives, de la comptabilité d'engagements, du juridique sociétés et du juridique et fiscal, s'élève à €. 815 554 TTC contre €. 1 026 312 TTC au titre de l'exercice précédent.

#### 2.2. Adhésion à Batigère Ressources

Dans sa séance du 9 décembre 2004, votre Conseil d'Administration a été informé de la nouvelle organisation mise en place au sein de Batigère impliquant la signature d'une convention de prestation de service entre la SA d'HLM Batigère Ile de France et Batigère Ressources destinée à remplacer celle qui liait la SA d'HLM Batigère Ile de France et le GIE Batigère. Cette adhésion est devenue effective le 1er janvier 2005.

Au titre de l'année 2009, le montant des prestations facturées par Batigère Ressources à votre société, au titre du délégué et secrétaire général, de la coordination ALRC, du marketing, des données statistiques et écoute clients, du système informatique de gestion de la qualité des finances, de l'informatique, de l'exploitation, de la permanence, de la maintenance, du développement et de l'audit croissance externe s'élève à €. 1 147 404 TTC contre €. 859 822 TTC au titre de l'exercice précédent.

#### 2.3. Convention de prestation de service avec Batigère Sarel

Dans sa séance du 9 décembre 2004, votre Conseil d'Administration a été informé de la nouvelle organisation mise en place au sein de Batigère impliquant la signature d'une convention de prestation de service entre la SA d'HLM Batigère Ile de France et Batigère Sarel destinée à remplacer celle qui liait la SA d'HLM Batigère Ile de France et le GIE Batigère. Cette adhésion est devenue effective le 1er janvier 2005.

Au titre de l'année 2009, le montant des refacturations effectuées par BATIGERE SAREL à votre société s'élèvent à 377 521 euros TTC contre 376 347 euros TTC au titre de l'exercice précédent, et correspondent à des mises à disposition de personnels et diverses prestations informatiques.

#### 2.4. Convention de bail emphytéotique avec Batigère Sarel

Afin de permettre d'achever la territorialisation du patrimoine du groupe, votre Conseil d'Administration a autorisé dans sa séance en date du 3 décembre 1998, la signature de baux emphytéotiques des immeubles livrables depuis 1998 avec la société Batigère Sarel.

Un seul bail emphytéotique reste en vigueur sur l'immeuble situé à Puteaux (92) au 115, rue de la République.

Le montant des redevances facturées à votre société par Batigère Sarel sur ce bail s'élève à €. 277 550 TTC contre €. 210 233 TTC au titre de l'exercice précédent.

#### 2.5. Association syndicale libre Les Renouillères

Une association syndicale libre, gérée par la SA d'HLM FIAC, assure la gestion des charges communes à Batigère Ile de France, FIAC et France Habitation sur le site des Renouillères à Neuilly - Plaisance. Il s'agit principalement des charges de chauffage des immeubles.

#### 2.6. Convention cadre et mandat de gestion avec le Logement Urbain

Dans sa séance du 9 octobre 2003, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature d'une convention cadre et d'un mandat de gestion entre Batigère Ile de France et le Logement Urbain. La date d'effet de ces conventions est le 1er juillet 2003.

Pour l'exercice 2009, le montant des prestations facturées par Batigère Ile de France s'élève à :

- €. 76 715 TTC au titre de la convention cadre (gestion administrative et gestion financière), contre €. 71 826 TTC au titre de l'exercice précédent ;
- €. 78 606 TTC au titre du mandat de gestion, contre €. 94 813 TTC au titre de l'exercice précédent.

#### 2.7. Mandat de gestion «SAVO»

Dans sa séance du 11 décembre 2007, votre Conseil d'Administration a été autorisé 3 conventions portant sur l'échange de patrimoine entre Batigère Ile de France et la SAVO. Elles se traduiront par la mise en place de mandats de gestion réciproques et d'une convention de prestation de services.

Les mandats de gestions concernant le patrimoine échangé ont été réalisés du 1er janvier 2008 au 2 décembre 2008, date d'acquisition du patrimoine objet des cessions réciproques. Ces deux conventions n'ont pas donné lieu à rémunération de l'une ou l'autre des parties à cause de l'effet rétroactif au 1er janvier 2008.

La convention de prestation de services, liée aux 137 logements faisant l'objet d'un bail emphytéotique avec Batigère Sarel, a donné lieu à la facturation de Batigère Ile de France par la PSR SAVO pour un montant de €. 82 143 contre €.82 200 TTC au titre de l'exercice précédent.

#### 2.8. Mandats de gestion Batigère Sarel

Dans plusieurs séances de l'année 2008, votre Conseil d'Administration a autorisé la signature de quatre conventions de mandat de gestion entre Batigère Ile de France et Batigère Sarel.

Ainsi ont été approuvées :

- Le 8 juin 2008, le mandat de gestion sur les 605 logements situés à Villejuif acquis par Batigère Sarel auprès d'Icade durant l'exercice 2008,
- Le 8 octobre 2008, le mandat de gestion sur environ 1 600 logements anciennement en baux emphytéotiques, la date d'effet de cette convention étant rétroactive au 1er janvier 2008,
- Le 16 décembre 2008, le mandat de gestion sur les 1 011 logements et 29 commerces situés à Villejuif et Sucy en Brie acquis par Batigère Sarel auprès d'Icade durant l'exercice 2008,
- Le 16 décembre 2008, le mandat de gestion sur les 1 035 logements et 34 commerces situés dans les Hauts de Seine, le Val de Marne et le Val d'Oise acquis auprès d'AXA en 2008.

Le mandat de gestion a donné lieu à la facturation de Batigère Sarel par Batigère Ile de France pour un montant de €. 3 681 150 TTC contre €. 1 544 733 TTC au titre de l'exercice précédent.

Paris, le 18 mai 2010

**Le Commissaire aux Comptes  
Grant Thornton  
Membre français de Grant Thornton  
International**

**Didier Clément  
Associé**

## Résolutions à l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2010

### PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes, approuve les comptes de l'exercice 2009 tels qu'ils lui sont présentés et qui se soldent par un résultat net de 5 239 775,58 €.

L'Assemblée Générale donne aux Administrateurs quitus de leur gestion pour cet exercice.

### DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat de l'exercice de 5 239 775,58 € augmenté du report à nouveau d'un montant de 15 207 431,59 €, soit la somme de 20 447 207,17 € de la manière suivante :

- 64 702,66 € à la réserve légale
- 5 175 073,02 € à la réserve des plus-values des cessions immobilières
- 399 018,24 € à la réserve des plus-values des cessions immobilières (solde de la PV totale)
- 112 474,95 € à la distribution d'un dividende net de 0,21 € par action dont la date de paiement serait fixée au 1er juillet 2009
- 14 695 938,30 € au compte report à nouveau.

Sur le plan fiscal, conformément aux dispositions en vigueur, ce dividende ouvre droit, au profit des associés personnes physiques, à un abattement de 40 %.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate que le dividende distribué au titre des trois derniers exercices a été le suivant :

2006	2007	2008
Dividende global		
112 474,95 €*	112 474,95 €*	112 474,95 €*
Dividende par action		
0,21 €	0,21 €	0,21 €

\* éligible à abattement de 40 %

### TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de Commerce, déclare approuver les conventions qui y sont mentionnées.

### QUATRIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de BATIGERE NORD-EST, pour une durée de trois ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

### CINQUIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de Mme BRUN, pour une durée de trois ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

### SIXIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. BAEHREL, pour une durée de trois ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

### SEPTIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. BUCKET, pour une durée de trois ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

### HUITIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. GADRAT, pour une durée de trois ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

### NEUVIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. SCHAACK, pour une durée de trois ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

### DIXIÈME RÉSOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts et sur proposition de l'actionnaire de référence, l'Assemblée Générale renouvelle le mandat d'Administrateur de M. HECQUET, pour une durée de trois ans.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2012.

### ONZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le cabinet GRANT THORNTON, situé 100 rue de Courcelles, Paris 17<sup>ème</sup>, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour une durée de six exercices.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

### DOUZIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale nomme la société IGEC, située 3 rue Léon Jost, Paris 17<sup>ème</sup>, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour une durée de six exercices, en remplacement de M. Erik HABIB.

Ce nouveau mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2015.

### TREIZIÈME RÉSOLUTION

Pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi, tous pouvoirs sont donnés aux porteurs de copies ou d'extraits du procès-verbal de la présente Assemblée.

# NOTES

# Assemblée Générale Ordinaire du 3 juin 2010

## Rapport du Conseil d'Administration

### Direction

**Stanislas JOBBE DUVAL**  
*Directeur Général*

### Commissaires aux Comptes

**GRANT THORNTON**  
*Titulaire*

**Erik HABIB**  
*Suppléant*

### Conseil d'Administration

**Robert BAEHREL**  
*Président*

**BATIGERE NORD-EST**  
*Administrateur*  
*représentée par Claude GERARD*

**BATIGERE S.A.S.**  
*Administrateur*  
*représentée par Christine JUILLAND*

**BATIGERE-SAREL**  
*Administrateur*  
*représenté par Dominique DUBAND*

**CILGERE**  
*Administrateur*  
*représenté par Christian GITIAUX*

**COMITÉ D'AIDE SOCIALE** du Ministère de l'Ecologie,  
de l'Energie, du développement durable et de la  
Mer, en charge des technologies vertes et des  
négociations sur le climat  
*Administrateur*  
*représenté par Dominique VARAGNE*

**DÉPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE**  
*Administrateur*

**DÉPARTEMENT DE PARIS**  
*Administrateur*  
*représenté par Didier GUILLOT*

**Vincent BEN AYACHI**  
*Administrateur Locataire*

**Claude BRUN**  
*Administrateur*

**Jean-François BUCKET**  
*Administrateur*

**Edgard FISSON**  
*Administrateur Locataire*

**Gérard GADRAT**  
*Administrateur*

**Noël GIROD**  
*Administrateur*

**Pierre-Malo HECQUET**  
*Administrateur*

**Jean-Marie SCHAACK**  
*Administrateur*

**David VADILLO**  
*Administrateur Locataire*



Batigère Ile de France  
89, rue de Tocqueville  
75017 PARIS  
Tél. 01 44 29 84 00  
[www.batigere.fr](http://www.batigere.fr)

